



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chémery, situé dans le département du Loir-et-Cher (41).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Melvan

Raison sociale

MELVAN SAS

N° SIRET

8 3 3 6 3 7 8 1 2 0 0 0 5 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

NEUVY

☒ Monsieur

Prénom(s)

Samuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de...)	Installation d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour objectif de revaloriser une ancienne friche industrielle ayant accueilli une exploitation avicole exploitée entre les années 70-2004 (reste des socles des bâtiments sur le site), par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, tout en participant à la transition énergétique et à l'indépendance énergétique des territoires par une production locale d'électricité.

Ce projet comprend la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc, l'installation de modules et structures sur pieux et l'enfouissement des câbles et le raccordement au réseau électrique.

Parcelles considérées pour le projet :

- Parcelles n° 132 et 133 - Section ZK - Commune de Chémery (41 - Loir-et-Cher).
- La surface totale des parcelles est de 3,5 ha, correspond à la surface d'emprise de l'ancienne exploitation avicole et de la surface du projet.

4.2 Objectifs du projet

Exploitation d'une centrale photovoltaïque pour la production 999 kWc et l'injection d'électricité sur le réseau public. Ce qui correspond environ à la consommation de 462 habitants soit environ 50% des habitants de la commune de CHEMERY.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus se dérouleront sur une durée approximative de 4 mois.

Le démarrage des travaux aura lieu en dehors des périodes de nidification donc avant le 1er avril ou début juillet.

Après une étape d'aménagement du terrain (implantation de la base de vie, nivellement, sécurisation du site avec clôture, ...) vient la pose des équipements (implantation des fondations pieux battus, installation des câbles électriques, pose des structures puis des modules et des équipements types onduleurs, poste de livraison), puis la mise à la terre et le raccordement et les éventuelles végétalisations du site.

En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie) sont supprimés.

Les mesures concernant la gestion des risques de pollution accidentelle sont détaillées en Annexe 8.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois la centrale construite, la société Melvan réalisera l'entretien et la maintenance des équipements et du site pendant toute la durée d'exploitation.

La centrale est exploitée sur une durée allant de 20 à 30 ans, voire parfois plus.

Durant les années d'exploitation de la centrale, le site n'emploie pas d'opérateur travaillant sur place et bénéficie d'une gestion et surveillance à distance.

Par ailleurs, l'installation est équipée de capteurs de bon fonctionnement, suivis à distance et avec émission d'alertes (SMS, email) en cas de panne.

Cependant, des interventions ponctuelles de maintenance permettent le bon fonctionnement tout au long de l'opération.

Ces interventions impliquent : des inspections visuelles, des nettoyages de modules, onduleurs et batteries, des remplacements en cas de défaillance, des entretiens de l'environnement direct, des équipements, fauchage...

En fin de vie, la centrale sera démantelée et le site remis en état. La centrale est construite de manière à permettre la remise en état initial du site.

Les panneaux démontés, les ancrages enlevés, l'ensemble des éléments de la centrale feront l'objet d'un recyclage conforme aux lois en vigueur.

En France, c'est l'association SOREN, qui organise le recyclage des modules en fin de vie.

Les missions qui seront effectuées sont détaillées dans l'Annexe 8.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de Déclaration Préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet	35 053 m ²
Surface imperméabilisée	51,08 m ²
Puissance de la centrale	999 kWc
Hauteur maximale des tables	3 m
Hauteur minimale des tables	1,1 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chémery.
La zone projet se situe en zone A, agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain d'implantation se situe en dehors de tous zonages environnementaux, la ZNIEFF la plus proche est située à 1,15 km (Etang de l'Arche).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les zones humides recensées ont été évitées dans le cadre du travail de l'implantation. L'annexe 8 présente ces éléments.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par le Plan de Prévention des risques technologique (PPRt) de STORENGY. La zone projet n'est cependant pas concernée par le zonage du PPRt.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La ZIP se situe à 1,5 km du site Natura 2000 le plus proche (Sologne).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune activité sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est situé en dehors du zonage du PPRt situé sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par un risque de retrait gonflement des argiles modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase chantier, un trafic routier aura lieu mais cela restera temporaire. Sur l'ensemble de l'activité de la centrale, le trafic sera très faible voire inexistant.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La circulation des engins sur site ainsi que la phase d'installation seront émetteurs de bruits. Cette phase restera temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore n'existe en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations seront émises lors du battage des pieux pendant la phase de chantier. L'émission sonore liée à cette activité sera temporaire et limitée à une dizaine de jours.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucune activité sur le site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Concernant l'impact sur le paysage :

- Le RAL des locaux techniques et de la clôture seront en cohérence avec l'ambiance paysagère locale.

Concernant l'impact sur la biodiversité :

- Utilisation de pieux pour limiter l'impact sur le sol et son imperméabilisation ;
 - Respect des cycles biologiques pour le calendrier du chantier ;
 - Clôture perméable à la petite faune ;
 - Fauchage tardif ;
 - Installation d'hibernaculum.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe en zone A et semble compatible avec le PLU de la commune de CHEMERY. Ce terrain dégradé est une friche industrielle dont la cessation des activités avicoles date de 2004. L'activité de production d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques au sol est une activité à très faible impact en termes de nuisances sonores, d'émissions, de rejets et d'extraction de ressources. La taille du projet, notamment inférieure à 1 MWc, minimise son impact. L'utilisation de pieux pour les tables, la faible imperméabilisation du sol et l'obligation de démantèlement post-exploitation permettront une réversibilité complète du site. Notre volonté est d'effectuer les travaux de construction en dehors des périodes de nidification donc avant le 1er avril ou début juillet pour réduire les perturbations des potentiels cycles de biodiversité et ainsi réduire leur impact. Enfin, ce projet nous permettrait de revaloriser ce terrain qui est dégradé.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 2 - Délégation de pouvoir de MELVAN à Monsieur Neuvy	☒
2	Annexe 8 - Notice Descriptive du projet	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

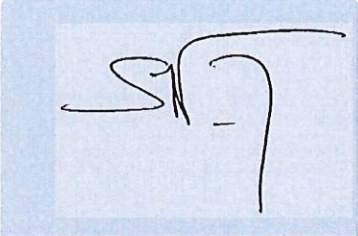
Nom NEUVY

Prénom Samuel

Qualité du signataire Directeur Territorial

À Orléans

Fait le 1 6 / 0 6 / 2 0 2 6



Signature du (des) demandeur(s)

